



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Colmar, le 7 mai 2020

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

A

Mesdames les professeures et Messieurs les
professeurs des écoles

Mesdames les directrices d'école et
Messieurs les directeurs d'école

S/C de madame l'Inspectrice ou monsieur
l'Inspecteur de l'Education nationale en
charge de la circonscription du premier degré

Objet : information sur les conditions de réouverture des écoles publiques du
département du Haut-Rhin

Cabinet de
Madame l'inspectrice d'académie
Directrice académique des
services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale du Haut-Rhin
52-54, avenue de la République
BP 60092
68017 COLMAR Cedex

Téléphone
03 89 21 56 14

Mail
i68cab@ac-strasbourg.fr

L'épidémie de Covid-19 a conduit, par l'arrêté préfectoral du 7 mars dernier, puis par l'arrêté ministériel du 14 mars, à la fermeture de l'ensemble des écoles du département du Haut-Rhin et de France.

Depuis cette date, votre implication, votre sens du service public, votre passion du métier, vos capacités d'adaptation et d'innovation ont permis de maintenir à distance pour une immense majorité des écoliers une continuité pédagogique, la réalité d'un lien éducatif structurant et bienveillant avec la plupart d'entre eux, le fil ténu mais ô combien précieux, en ces temps de confinement, d'un lien social et éducatif avec beaucoup d'entre eux et leur famille. Je sais votre engagement au service de la réussite des élèves, et les inspecteurs de l'Education nationale s'en font très régulièrement l'écho auprès de moi. Je souhaite ici vous en remercier sincèrement.

Les décisions gouvernementales nous fondent à présent à nous engager dans une nouvelle période et à préciser les conditions de réouverture des écoles.

La première des priorités qui définit les conditions de mise en œuvre de ce processus est celle de la sécurité et de la santé de chacun. Le protocole sanitaire publié par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires vous a été adressé. Il s'appuie sur cinq principes : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrière, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication en direction des personnels, des élèves et des parents. Ce protocole est disponible en ligne. Sa stricte application, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, vise à garantir à chacun une reprise et un retour sécurés dans les écoles.

Une équipe mobile sanitaire départementale ainsi qu'un référent santé sont à votre écoute pour vous accompagner dans la réouverture de votre école. Des affiches conçues par le Ministère vont par ailleurs vous être adressées pour rappeler et faciliter la mise en œuvre des mesures en question par chacun. Je vais également adresser un courrier aux parents de tous les écoliers du Haut-Rhin afin de les informer des principales modifications du fonctionnement des écoles liées à la mise en œuvre du protocole sanitaire et de souligner l'esprit de partenariat qui doit plus que jamais animer les familles et l'École pour réussir cette reprise dans les conditions les meilleures.

Le souci de la prise en compte de la situation sanitaire du département du Haut-Rhin conduit à fixer le principe d'un retour en classe à la fois progressif, souple et concerté. Le cadre commun de reprise posé (calendrier et échelonnement de la reprise par niveau) garantit cette progressivité mais permet dans le même temps les nécessaires adaptations aux nombreuses spécificités propres à chaque contexte d'enseignement.

Calendrier de reprise :

- 11 et 12 mai : pré-rentree de tous les enseignants.
- Selon les communes, à partir du jeudi 14 mai au matin : accueil prioritaire des élèves de CM2.
- A partir du lundi 25 mai au matin : accueil des élèves de CP.
- A partir du mardi 2 juin au matin : selon l'évolution de la situation, rentrée progressive des élèves des autres niveaux. Ce point fera l'objet d'une communication ultérieure.

Les élèves seront rassemblés par groupes de 15 au maximum. Les élèves seront présents quatre jours par semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit toutes les semaines, soit une semaine sur deux.

Ce cadre général commun pourra être assoupli pour tenir compte de certaines situations particulières (dispositifs ULIS et UPE2A, classes multi-niveaux, classe à effectif inférieur à 15, prise en compte des fratries, notamment). Ces situations seront traitées au cas par cas, en fonction de chaque contexte, en lien étroit avec l'inspecteur de l'Education nationale en charge de la circonscription et la commune. Chaque directeur précisera aux parents les modalités éventuelles d'assouplissement de ce cadre que les deux journées de pré-rentree pour tous les enseignants permettront du reste de définir et de partager collégalement. Un conseil d'école extraordinaire garantira avant le retour des élèves la bonne information de l'ensemble des membres de la communauté éducative s'agissant des modalités d'organisation retenues.

Transitoirement, seront mis en place et maintenus au plus tard jusqu'au 2 juin des pôles d'accueil-enseignement pour certaines catégories d'enfants : enfants des personnels soignants, des forces de sécurité intérieure, des personnels de l'aide sociale à l'enfance, des personnels enseignants, des personnels indispensables au fonctionnement des écoles, de parents isolés ; ces pôles seront également ouverts aux enfants dont aucun des parents ne peut travailler à distance.

Cette rescolarisation dans les locaux des écoles repose sur le libre choix des familles. L'instruction restant obligatoire, les élèves qui ne seraient pas présents dans leur école continueront donc à bénéficier de la continuité pédagogique et de l'enseignement à distance.

Je mesure combien les conditions de ce retour progressif des élèves et des personnels dans nos écoles vont modifier nos habitudes de fonctionnement ordinaire : accueil, circulation, respect des gestes barrière, adaptations pédagogiques nombreuses. Rien ne sera tout à fait comme auparavant, si ce n'est la préoccupation, intacte, de la réussite des élèves.

La période complexe, souvent difficile, parfois douloureuse, dont les élèves vont commencer à sortir doit nous inviter à chercher prioritairement à les rassurer et à les sécuriser, en particulier ceux qui montreront des signes d'anxiété et de fragilité, tout ceux aussi qui auront été les plus éloignés de l'Ecole pendant la période de confinement. Des ressources spécifiques sont d'ores et déjà disponibles sur Eduscol pour accompagner chaque équipe dans la réflexion, au moment de la pré-rentrée, et dans les semaines qui suivront.

Au plan pédagogique, des fiches et des documents ressources viennent aider à définir pour chaque niveau les priorités à viser d'ici la fin de l'année. Les semaines qui viennent doivent nous permettre de renouer une relation directe et sereine avec chaque élève, de réinstaurer des rituels, de réengager ou de consolider des apprentissages, d'expérimenter des fonctionnements nouveaux, immédiatement disponibles, le cas échéant, pour la rentrée de septembre 2020.

Vous avez, pour y parvenir, toute ma confiance et mon plein soutien.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie MAIRE'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Anne-Marie MAIRE